

LA BRICOTHEQUE

- CHARTE DE PRET -

La Bricothèque est un service de prêt expérimental proposé les Médiathèques Ambert Livradois Forez.

Dans un esprit de développement durable, il vise à mutualiser des outils de bricolage dont les particuliers n'ont qu'un usage ponctuel.

La Bricothèque est constituée d'outils de bricolage, d'appareils et matériels grand public permettant de réaliser des travaux courants et des projets d'envergure raisonnable.

Les outils sont répartis en trois catégories : des outils à main (marteau, tournevis, scie à main), des outils électroportatifs (ex. visseuse, ponceuse, scie sauteuse) et du matériel pour le chantier (ex. escabeau, aspirateur de chantier, enrouleur électrique).

MODALITES D'INSCRIPTION

Le service de prêt d'outils est ouvert à tout·e abonné·e majeur·e des Médiathèques Ambert Livradois Forez à jour de son abonnement.

Avant tout emprunt, l'emprunteur·euse doit prendre connaissance de la présente charte, y adhérer sans réserve et la signer. Lors de chaque emprunt, l'abonné·e signe le document intitulé « Liste des outils empruntés », déclarant ainsi qu'il·elle accepte l'état des outils empruntés.

CONDITIONS D'UTILISATION DU SERVICE

L'emprunteur·euse est le·la seul·e à utiliser les outils empruntés ; aucune utilisation par une tierce personne n'est autorisée.

L'emprunteur·euse reconnaît qu'il·elle est capable d'utiliser les outils de manière sûre et appropriée. Il·Elle s'engage à utiliser chaque outil conformément à sa destination et conformément aux instructions d'utilisation indiquées par le fabricant.

Avant toute utilisation, l'emprunteur·euse devra lire les modes d'emploi, notices d'utilisation et consignes de sécurité fournis par le fabricant.

Chaque outil est accompagné de son mode d'emploi en français et en d'autres langues le cas échéant. Le mode d'emploi est également consultable et téléchargeable depuis le catalogue en ligne : <https://mediathequesambertlivradoisforez.fr>

L'emprunteur·euse devra cesser toute utilisation en cas de dysfonctionnement constaté de l'outil ou l'appareil.

Toute panne, dysfonctionnement ou détérioration, de tout ou partie de l'outil emprunté (appareil, accessoires, cordon et alimentation électrique, batterie, mode d'emploi, consommables fournis le cas échéant) devra être signalé au personnel de la Médiathèque Alexandre-Vialatte lors du retour.

MODALITES D'EMPRUNT

Emprunt des outils

Un maximum de 6 outils peuvent être empruntés à la fois.

La durée de l'emprunt de 7 jours.

Une prolongation de la même durée peut être accordée à l'emprunteur si l'outil n'est pas réservé par un autre usager. Une seule prolongation est autorisée.

Les outils et appareils restent la propriété d'Ambert Livradois Forez (ALF) durant l'emprunt.

Sauf exception, seul l'outil est fourni par la Bricothèque. Les consommables ne sont pas fournis avec les outils (ex. agrafes pour l'agrafeuse, papier de verre pour la ponceuse) et sont à la charge de l'usager.

Retour des outils

Le retour des outils s'effectue à la Médiathèque Alexandre-Vialatte (Ambert), aux heures d'ouverture et en main propre auprès du personnel de la Médiathèque. Aucun outil, quelle que soit sa taille, ne doit être déposé dans les « boîtes retour » utilisées pour le retour des documents.

Les outils doivent être rendus nettoyés, dans le même état que lors de l'emprunt, à l'exception de l'usure normale.

Le retour des outils ne sera enregistré qu'après la vérification par le personnel de la Médiathèque Alexandre-Vialatte de leur état et de leur fonctionnement.

Réservation des outils

Le nombre de réservations est limité à 5 outils.

Les outils peuvent être réservés :

- par mail (mediatheque.ambert@ambertlivradoisforez.fr)
- ou téléphone (04.73.82.79.85)

Lorsque l'emprunteur·euse possède une adresse électronique, il·elle est averti·e par mail de la disponibilité de sa réservation.

Les réservations sont mises à disposition pendant 7 sept jours ; passé ce délai les outils sont remis en rayon.

Circulation des outils dans le réseau

Pour des raison de sécurité et d'encombrement, les outils ne circulent pas entre les médiathèques du réseau. Seul l'emprunt et le retour à la Médiathèque Alexandre-Vialatte (Ambert) sont possibles.

Les Médiathèques ALF se réservent le droit de modifier les modalités de prêt énoncées ci-dessus (nombre d'emprunt, durée du prêt, etc.) en fonction de l'évolution du service.

RELANCES ET RESPONSABILITÉ

Retards et relances

L'emprunteur·se s'engage à respecter la durée du prêt et à restituer les outils à la date d'échéance. En cas de retard, il·elle reçoit un avis de retard par mail ou courrier postal.

Niveau 1 : l'abonné·e n'ayant pas rendu les outils empruntés reçoit un premier mail de relance après une semaine de retard (ou une lettre de relance si il·elle ne possède pas d'adresse de messagerie).

Niveau 2 : après deux semaines de retard, l'abonné·e reçoit un deuxième mail de relance (ou une lettre de relance si il·elle ne possède pas d'adresse de messagerie).

Niveau 3 : après trois semaines de retard, l'abonné·e recevra un troisième rappel par courrier postal ; sans réponse de sa part sous huitaine, les outils non restitués lui seront facturés.

Son droit de prêt dans l'ensemble du Réseau des médiathèques sera suspendu pour 3 mois minimum dès l'émission du titre de recette par le Trésor public et jusqu'au paiement de la totalité des frais.

Perte/vol/détérioration

L'emprunteur·se s'engage à payer la perte, le vol, la casse ou l'endommagement des outils empruntés (hors usure normale) au prix du marché actuel.

Renonciation / décharge

Les Médiathèques ALF ne sont pas responsables des défauts de fabrication liés à la qualité de fabrication ou matériaux inhérents aux outils empruntés.

Les Médiathèques ALF ne sont pas responsables des dommages matériels et/ou corporels, blessure ou décès causés par l'utilisation des outils.

Le personnel de la Médiathèque Alexandre-Vialatte n'est pas en mesure de fournir de l'aide pour l'utilisation des outils au-delà des instructions fournies par le fabricant.

En cas de retards répétés et/ou de détériorations répétées de la part de l'emprunteur·se, les Médiathèques ALF se réservent le droit de révoquer ses droits d'accès au service de la Bricothèque.

Les Médiathèques ALF se réservent le droit de refuser le prêt de tout outil pour non-respect de l'une des règles énoncées ci-dessus ou pour falsification de toute information.

Après lecture, je soussigné·e _____,

déclare accepter la présente charte de prêt de la Bricothèque. J'y adhère sans réserve et je m'engage à m'y conformer.

Date :

Signature :

Adresse :

Tél. :

Mail :

N° de carte :